NPT/CONF.2020/31/Rev.1

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
21 juillet 2022
Français
Original : russe

New York, 1er-26 août 2022

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Rapport présenté par le Kazakhstan

1. La République du Kazakhstan s'est toujours opposée au développement, aux essais, au déploiement, à l'acquisition, au stockage et au transfert direct ou indirect d'armes de destruction massive (nucléaires, biologiques et chimiques), dont elle appelle à l'élimination complète. Adhérant sans réserve au régime mondial de non-prolifération depuis 30 ans, le Kazakhstan est parvenu à des résultats probants, qui lui ont valu la reconnaissance de la communauté internationale.

2. Le monde entre dans une nouvelle étape d'une course aux armements à grande échelle. Nous déplorons la montée en puissance des rapports de force dans les relations politiques internationales, la prédominance de la dissuasion nucléaire dans les doctrines de sécurité nationale des États dotés d'armes nucléaires et le retour à la logique de blocs de l'époque de la guerre froide.

3. L'édifice de la maîtrise des armements nucléaires est en passe d'être ébranlé dans ses fondements. L'abrogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, ainsi que du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, fait peser de graves risques sur la sécurité mondiale et contribue à la montée des tensions politiques et à la reprise d'une course aux armements de grande ampleur. Le Kazakhstan se félicite de la prorogation jusqu'en 2025, après quelques atermoiements, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs.

4. Le Kazakhstan est favorable à ce que la situation dans la péninsule coréenne soit traitée selon une approche politique et diplomatique, qu'il estime être la seule manière de régler véritablement des questions aussi complexes. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée, seul État à avoir procédé à des essais nucléaires au XXIe siècle, à revenir au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

5. Les problèmes entravant la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire de la République islamique d'Iran et

22-11488 (F) 270722 280722

Merci de recycler

la non-adhésion d'États dotés de l'arme nucléaire au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par l'Assemblée générale le 7 juillet 2017 et entré en vigueur le 22 janvier 2021, sont devenus un obstacle majeur pour ce qui est de débarrasser complètement l'humanité de la menace nucléaire.

6. Le risque de voir des organisations terroristes entrer en possession d'armes nucléaires est désormais bien réel, et il est essentiel d'agir à l'échelle mondiale pour garantir la non-prolifération de ces engins. Le Kazakhstan, qui était l'un des rares pays à avoir ratifié en 2019 les 19 instruments juridiques de lutte antiterroriste des Nations Unies, estime qu'une application responsable de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire aide à prévenir les actes criminels reposant sur l'utilisation de matières radioactives.

7. Après avoir signé, le 23 mai 1992, soit il y a 30 ans, aux côtés du Bélarus et de l'Ukraine, le Protocole au Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, datant de 1991, le Kazakhstan s'est engagé à adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

8. Le 14 février 1994, à l'occasion d'une visite officielle, le Premier président de la République du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, a présenté au Président des États-Unis d'Amérique, Bill Clinton, alors chef d'État du pays dépositaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les instruments de ratification du Traité par le Soviet suprême du Kazakhstan. C'est ainsi que le Kazakhstan a officiellement adhéré au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

9. Le 5 décembre 1994, la Russie, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont signé, à Budapest, un mémorandum prévoyant des assurances de sécurité offertes au Kazakhstan, au Bélarus et à l'Ukraine dans le cadre de leur adhésion au Traité sur la non-prolifération en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, témoignant ainsi de la reconnaissance, par la communauté internationale, du respect intégral et rigoureux que portait le Kazakhstan aux obligations lui incombant en matière de retrait des armes nucléaires de son territoire.

10. L'adhésion du Kazakhstan au Traité sur la non-prolifération en tant qu'État non doté d'armes nucléaires a été précédée d'un travail de longue haleine entrepris dans le but de fermer le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk (fermé le 29 août 1991) et de renoncer au quatrième arsenal nucléaire du monde, héritage de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en le faisant complètement disparaître du territoire.

11. L'adhésion du Kazakhstan au Traité sur la non-prolifération constitue une étape importante de la politique étrangère du pays, qui est axée sur le renforcement du régime de non-prolifération et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

12. Pierre angulaire du système de sécurité international, le Traité sur la non-prolifération demeure l'accord multilatéral le plus universel existant au sujet de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En tant que partisan inconditionnel du désarmement et du renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le Kazakhstan est favorable au strict respect, par l'ensemble des États parties, des dispositions contenues dans cet instrument.

13. Le Kazakhstan, qui prend une part active aux mécanismes internationaux, notamment dans le domaine de la sécurité internationale, apporte une contribution réelle au renforcement des trois piliers du Traité sur la non-prolifération, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

14. Le Kazakhstan appuie le nouveau programme de désarmement présenté par le Secrétaire général António Guterres dans son rapport intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » et les mesures pratiques qu'il propose pour l'ensemble des questions de désarmement, y compris les armes de destruction massive, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives et de définir les domaines dans lesquels les États Membres doivent engager un dialogue sérieux et des efforts collectifs.

15. En l'honneur des figures éminentes et organisations de la sphère politique et de la société civile œuvrant sans relâche pour un monde affranchi de toute peur de la guerre et des crises, le Kazakhstan a décidé de décerner à ces personnes et entités une distinction spéciale, le prix Nazarbaïev pour un monde sans armes nucléaires et pour la sécurité mondiale. Cette démarche témoigne de la volonté de notre pays d'instaurer la paix dans le monde, grâce, avant tout, à l'élimination de toutes les armes nucléaires. Le 29 août 2019, l'ancien Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Yukiya Amano (à titre posthume), et le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Lassina Zerbo, ont été récompensés de ce prix pour leurs contributions personnelles au renforcement du régime international de non-prolifération.

Désarmement

16. Le Kazakhstan a volontairement renoncé au quatrième arsenal nucléaire le plus puissant au monde, qui comprenait, au début de 1991, 1 216 têtes nucléaires pour missiles balistiques intercontinentaux, ainsi que des ogives nucléaires pour bombardiers lourds.

17. Entre 1949 et 1989, 456 explosions nucléaires ont été déclenchées sur le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Plus d'un million et demi de personnes en ont subi les effets et un vaste territoire a été exposé à la contamination radioactive.

18. L'année 2021 marque le trentième anniversaire de la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, par décret du Premier président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, en date du 29 août 1991.

19. En 2006, un accord historique a été signé à Semipalatinsk, à savoir le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, entré en vigueur en 2009. Nous célébrons donc, en 2021, le 15e anniversaire de ce document phare. Fait capital, le Traité est complété par un protocole relatif aux assurances négatives de sécurité, signé le 6 mai 2014 à New York par les représentants des États dotés d'armes nucléaires (Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). À ce jour, ce dernier a été ratifié par quatre de ces cinq États (les États-Unis d'Amérique faisant figure d'exception).

20. Le Kazakhstan est d'avis que la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, faisant tache d'huile, peut contribuer à faire de la Terre entière une grande zone exempte d'armes nucléaires. Dans ce contexte, il a lancé une initiative visant à renforcer la coopération entre toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et, à cette fin, organisé à Nour-Soultan, en août 2019, une réunion des représentants des États y appartenant.

21. Le Kazakhstan estime que la création résolue et progressive de zones exemptes d'armes nucléaires contribue à instaurer la confiance entre voisins de la région et jette les bases de la paix et de la coopération, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et en Europe centrale.

22. Le 7 décembre 2015, à sa soixante-dixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a, par sa résolution 70/57, adopté à la majorité des États Membres la première Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires, présentée à l'initiative du Kazakhstan, qui témoigne de la détermination des États à avancer pas à pas vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. En 2018, un plus grand nombre d'États encore a soutenu la résolution 73/57, dans laquelle l'Assemblée générale a rappelé l'adoption de la Déclaration, dont l'universalisation continue de faire l'objet d'efforts soutenus. Le 27 octobre 2021, la résolution a encore une fois été réaffirmée, lors d'une réunion de la Première Commission de l'Assemblée générale.

23. Le Kazakhstan n'aura de cesse que le monde soit débarrassé de la menace nucléaire avant le centenaire de l'Organisation des Nations Unies, en 2045.

24. En janvier 2021, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que le Kazakhstan avait ratifié en 2019, est entré en vigueur. Interdisant les armes nucléaires à l'échelle planétaire, ce nouvel instrument contribue à l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération en matière d'obligations de désarmement nucléaire. Le Kazakhstan estime que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne se trouve pas en opposition avec celui portant sur la non-prolifération. Il le juge au contraire complémentaire à ce document, en ce qu'il appuie le régime de non-prolifération et ouvre la voie au désarmement nucléaire.

25. Le Kazakhstan a activement participé à l'élaboration du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et invite les autres pays, en particulier ceux qui appartiennent à une zone régionale exempte d'armes nucléaires, à le signer et à le ratifier. Cet instrument ne doit pas creuser un fossé entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres, qui sont majoritaires ; au contraire, il doit contribuer à interdire formellement la possession de ce type d'armes de destruction massive. Le Kazakhstan a activement participé aux préparatifs de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne du 21 au 24 mars 2022. Il a été nommé à la présidence de leur troisième réunion, dont la tenue sera confirmée à la deuxième réunion, qui devrait avoir lieu à New York du 27 novembre au 1er décembre 2023, sous la présidence du Mexique.

26. Le Kazakhstan estime que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et le Traité sur la non-prolifération sont l'occasion rêvée de faire progresser et de renforcer l'action commune visant le désarmement et la non-prolifération nucléaires et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nombre des mesures présentées dans l'Initiative de Stockholm coïncident d'ailleurs avec ses propres propositions et suggestions en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Non-prolifération

27. L'une des grandes priorités de la politique étrangère du Kazakhstan est le renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. En 1992, à l'initiative des États-Unis d'Amérique et avec l'appui de la Fédération de Russie, le Programme de réduction concertée des menaces, également connu sous le nom de programme « Nunn-Lugar », a commencé à être mis en œuvre au Kazakhstan. Il prévoyait la réalisation d'une série de projets visant à détruire et décontaminer les infrastructures et les installations liées aux armes nucléaires, chimiques et biologiques qui se trouvaient sur le territoire kazakh au moment de la chute de l'URSS et de l'accession à l'indépendance, en 1991, le démontage des armes stratégiques offensives, la création d'un système de contrôle des exportations, l'amélioration de la gestion et du traçage des matières nucléaires et la réforme de l'industrie de l'armement.

28. Fort d'une politique de non-prolifération des armes de destruction massive solidement établie et d'un rôle mondial de premier plan dans l'extraction de l'uranium, le Kazakhstan est déterminé à appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le pays s'emploie à améliorer encore le dispositif de lutte contre le trafic de matières nucléaires et d'autres matières radioactives. Afin d'aider les États à renforcer leurs capacités de lutte contre les menaces actuelles liées à la prolifération des armes de destruction massive, le Kazakhstan apporte son appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

29. Le 3 novembre 2004, le Kazakhstan a présenté son rapport national sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (relative à la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs), qu'il a fait suivre deux rapports supplémentaires les 1er décembre 2005 et 18 novembre 2019.

30. En coopération avec la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, le Kazakhstan a mené à bien un projet à grande échelle visant à transporter du combustible appauvri depuis le réacteur BN-350 (réacteur nucléaire à neutrons rapides refroidi au sodium) vers un lieu de stockage à long terme situé sur l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Le conditionnement, le transport et le stockage à long terme de ces matériaux dans un site spécialement équipé ont été parrainés par le Département américain de l'énergie, preuve d'un effort conjoint de taille pour la non-prolifération et la sécurité nucléaires.

31. Dans le cadre de la politique de coopération établie avec la Defense Threat Reduction Agency du Département de la défense des États-Unis au titre du programme « de la deuxième ligne de défense », qui vise à prévenir le trafic d'armes de destruction massive, le Kazakhstan a reçu du matériel permettant la détection de sources de rayonnement émanant de véhicules traversant la frontière.

32. Le Kazakhstan a été l'un des premiers pays à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996, et à le ratifier, en 2001, et espère sa prompte entrée en vigueur. De 2015 à 2017, il a coprésidé, au côté du Japon, la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité). Ayant tous deux fait les frais d'essais d'armes nucléaires et de l'utilisation de ces dernières, le Kazakhstan et le Japon peuvent se prévaloir d'un droit moral particulier à demander une ratification rapide du Traité. Un certain nombre de faits marquants ont ponctué leurs deux années de présidence, dont le point culminant a été la signature, à Nour-Soultan en 2015 et à Genève en 2016, de la toute première déclaration conjointe de soutien au Traité au plus haut niveau – par le Premier président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, et le Premier Ministre japonais, Shinzo Abe.

33. Les travaux relatifs à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doivent se poursuivre. Nous demandons aux États mentionnés à l'annexe 2 de cet instrument, dont dépend son entrée en vigueur, de prendre les mesures nécessaires pour y adhérer et le ratifier dans les plus brefs délais. Bien que l'adoption d'un moratoire sur les essais nucléaires soit louable, celui-ci ne peut se substituer à un instrument juridiquement contraignant.

34. Le Kazakhstan contribue concrètement à l'établissement d'un régime de vérification efficace dans le cadre du Traité en coopérant activement avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la mise en place du Système de surveillance international, dont cinq stations situées au Kazakhstan sont utilisées pour surveiller en continu la sismicité naturelle ou induite dans la région.

35. En outre, à l'appui du Traité et dans le cadre d'un accord conclu avec les États-Unis d'Amérique, deux autres réseaux sismiques ont été mis en place, à Akboulak, dans l'ouest du pays, et à Karataou, dans le sud. Onze autres stations ont par ailleurs été remises en état et modernisées afin de servir, le cas échéant, d'installations nationales coopérantes. La signature, en 2017, d'un mémorandum d'accord entre le Ministère de l'énergie de la République du Kazakhstan et le Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement du Canada au sujet d'une station de surveillance des radionucléides permettant la surveillance des gaz rares, destinée à renforcer le suivi de l'application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a conduit à l'implantation d'une structure de ce type au Kazakhstan, laquelle bénéficie du statut d'installation nationale coopérante au regard du Traité. Ce projet s'inscrit dans un effort conjoint de contribution du Kazakhstan et du Canada au renforcement du régime de vérification du Traité et au régime de non-prolifération des armes de destruction massive.

36. Le centre national de données d'Almaty, créé avec le soutien de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de NORSAR, institut norvégien de recherche géophysique et sismologique, travaille en collaboration constante avec le Système de surveillance international et le Centre international de données. Le réseau de communication comprend 132 canaux, qui permettent la collecte automatisée en temps réel de données provenant de toutes les stations de surveillance kazakhes. Le 21 juin 2010, un centre régional de formation réservé aux experts des pays d'Asie centrale en matière de traitement des données relatives à la surveillance nucléaire a ouvert ses portes sur le site du Centre de données et est depuis lors en activité. Ce projet est le résultat d'un partenariat avec le Gouvernement norvégien et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

37. À l'initiative du Kazakhstan et conformément à une décision de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, quatre inspections expérimentales sur le terrain ont été menées dans le pays, notamment sur le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, en 1999, en 2002, en 2005 et en 2008. L'inspection de 1999, qui était la première de l'histoire de l'Organisation, s'est tenue avec la participation de représentants de sept États, tandis que celle de 2008, à savoir la plus importante jamais réalisée, a eu des retombées de taille pour l'amélioration des directives relatives à la conduite de ce type d'opérations.

38. À sa soixante-quatrième session, en décembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution présentée à l'initiative du Kazakhstan, proclamant le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires. Dans cette résolution – qui témoigne de la reconnaissance, par la communauté internationale, de l'importance du 29 août, date de la fermeture officielle du site d'essai de Semipalatinsk – les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les médias et les particuliers sont invités à célébrer comme il se doit la Journée internationale contre les essais nucléaires, notamment au moyen d'activités éducatives et de campagnes de sensibilisation. Le Kazakhstan est d'avis que cette prise de position contribuera à la réalisation des objectifs de paix et d'interdiction des essais nucléaires dans le monde.

39. Dans le contexte de l'intensification de la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et du renforcement du contrôle et du traçage des biens à double usage, l'adhésion du Kazakhstan au Groupe des fournisseurs nucléaires, le 13 mai 2002, a marqué une étape importante dans les efforts que mène le pays pour renforcer le régime international de non-prolifération. Son élection à l'unanimité à la présidence du Groupe en 2019 et 2020 témoigne par ailleurs de son engagement envers le régime de non-prolifération nucléaire ainsi que de l'efficacité de son système de contrôle des exportations. La participation du

Kazakhstan aux travaux du Comité Zangger s'inscrit dans la logique de son adhésion au Traité sur la non-prolifération et au Groupe des fournisseurs nucléaires. L'adhésion du Kazakhstan à des régimes de contrôle des exportations, tels que l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage, le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Groupe de l'Australie, qui a ainsi conféré au Kazakhstan le statut d'adhérent à ces instruments, revêt une importance accrue et contribuera à renforcer le régime de non-prolifération et de contrôle des exportations.

40. Le système national de contrôle des exportations de la République du Kazakhstan répond aux normes internationales actuelles et prend en compte les meilleures pratiques relevées à l'échelle mondiale, comme en atteste, notamment, l'adhésion de la République du Kazakhstan au Traité sur le commerce des armes, en 2017. La liste des articles soumis à ce contrôle, dans laquelle sont notamment repris tous les produits figurant dans les listes des régimes internationaux en la matière, est mise à jour en permanence.

41. Le Kazakhstan a participé à quatre sommets mondiaux sur la sécurité nucléaire. Au Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en 2016, il a adopté deux déclarations bilatérales conjointes : l'une avec les États-Unis d'Amérique, qui concerne la coopération dans les domaines de la non-prolifération et de la sécurité nucléaire ; l'autre avec le Japon, qui porte sur l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il y a également présenté une déclaration commune concernant la banque d'uranium faiblement enrichi de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur le territoire du Kazakhstan, à laquelle ont souscrit 18 pays participant au Sommet. Le Kazakhstan a continué de participer aux activités du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire et se félicite de son élargissement.

42. Pendant l'exercice 2017-2018, alors qu'elle siégeait en qualité de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, la République du Kazakhstan a proposé que le Conseil exerce ses prérogatives en durcissant les conditions permettant aux États de se retirer du Traité sur la non-prolifération et en élaborant un mécanisme permettant l'application de mesures strictes contre l'acquisition d'armes de destruction massive et leur prolifération.

43. Le Kazakhstan a été parmi les premiers pays à rejoindre l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et en est devenu l'un des partenaires fondateurs. Celle-ci a organisé une conférence sur la lutte contre le financement du terrorisme à Astana du 28 au 30 septembre 2010, en même temps que la première réunion du Groupe d'application et d'évaluation.

44. Le Kazakhstan est favorable à l'ouverture de négociations concernant l'élaboration rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement, seul et unique forum multilatéral de discussion sur les principaux mécanismes de renforcement de la sécurité internationale. L'élaboration d'un tel traité constituerait une étape importante vers le désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

45. Membre du Partenariat mondial du G7 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, le Kazakhstan entend participer activement à ses travaux et contribuer de manière significative à la sécurité régionale et internationale par la mise en œuvre de projets pertinents.

46. La participation de la République du Kazakhstan à l'Initiative de sécurité contre la prolifération témoigne de sa volonté de renforcer la sécurité internationale et

d'accroître la coopération entre les États en matière de lutte contre la prolifération des armes meurtrières.

47. Le Kazakhstan souligne une nouvelle fois qu'il importe de préserver le Plan d'action global commun, qui contribue de façon notable au maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial. L'adoption de cet instrument – seul document significatif des dernières décennies en matière de non-prolifération – constituant une avancée majeure pour la diplomatie multilatérale, le Kazakhstan a soutenu les négociations multilatérales y relatives, notamment grâce à la mise à disposition d'une plateforme pour la tenue à Almaty, en 2013, de deux cycles de consultations entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran.

48. La République du Kazakhstan est engagée dans le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui encourage la coopération entre les pays dotés d'armes nucléaires et les autres États.

49. En novembre 2020, la République du Kazakhstan a rejoint l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, au titre de laquelle sont mis en œuvre des projets visant à renforcer les capacités professionnelles des experts en infrastructures à atténuer ces risques.

Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

50. En 1994, la République du Kazakhstan a adhéré à l'AIEA après avoir conclu un accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

51. Considérant que le système de garanties est le dispositif le plus efficace au service du régime de non-prolifération nucléaire, le Kazakhstan a soumis toutes ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'AIEA, démontrant ainsi son profond attachement aux objectifs de l'Agence et au Traité sur la non-prolifération, et signé, le 6 février 2004, à Vienne, le protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées, qui a été ratifié le 19 février 2007 et est entré en vigueur le 9 mai 2007. Le Kazakhstan a toujours plaidé en faveur de l'universalisation du protocole.

52. Le Kazakhstan collabore activement avec l'AIEA dans le cadre du programme de coopération technique et participe à la réalisation d'une série de projets régionaux et interrégionaux. Cette coopération donne au pays un accès à des techniques modernes utilisées dans divers domaines d'activité.

53. Membre engagé de l'AIEA, le Kazakhstan en appuie les activités de manière significative, par l'intermédiaire de contributions volontaires destinées à l'Initiative sur les utilisations pacifiques, au Fonds pour la sécurité nucléaire, à la construction du laboratoire d'analyse du Département des garanties de l'Agence au sein du Centre de recherche de Seibersdorf (dans le cadre du projet ReNuAL, pour la rénovation des laboratoires des applications nucléaires) et au Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien. Au total, plus de 2 millions de dollars des États-Unis ont été alloués à ces projets par le Kazakhstan.

54. Le Kazakhstan est partie à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires ainsi qu'à l'amendement de 2005 y relatif, à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique et à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

55. Le Kazakhstan a proposé que la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA soit installée sur son territoire, une initiative à laquelle l'Agence s'est montrée favorable. Le 27 août 2015, à Nour-Soultan, le Gouvernement kazakh et l'AIEA ont ainsi signé un accord à ce sujet et, le 29 août 2017, le bâtiment de la banque a été inauguré sur le site de l'usine métallurgique Ulba, à Oskemen. La banque est devenue pleinement opérationnelle en décembre 2019, au moment de la livraison de la part d'uranium faiblement enrichi du Kazakhstan. En accueillant la banque sur son territoire, le Kazakhstan a largement contribué à la création d'un nouveau mécanisme international garantissant l'approvisionnement des États membres de l'AIEA en uranium faiblement enrichi.

56. En septembre 2017, le Kazakhstan et les États-Unis d'Amérique ont réussi à convertir le réacteur de recherche VVR-K d'un réacteur à combustible hautement enrichi en réacteur à combustible faiblement enrichi et sont parvenus à évacuer l'uranium hautement enrichi usé de l'Institut de physique nucléaire, qui relève du Ministère de l'énergie de la République du Kazakhstan.

57. Au Kazakhstan, les travaux de conversion des réacteurs de recherche IVG.1M et IGR, qui ont débuté en 2010 et sont effectués dans le cadre de contrats avec des laboratoires nationaux du Département américain de l'énergie, se poursuivent. Le réacteur IVG.1M à combustible faiblement enrichi a été mis en service en mai 2022. S'agissant du réacteur IGR, des études de faisabilité sont menées dans le but de trouver le moyen d'adapter le cœur du réacteur de façon à garantir un niveau de performance qui soit au moins égal à celui qui est atteint actuellement. Des analyses hors pile d'échantillons d'uranium hautement enrichi et d'uranium faiblement enrichi provenant du réacteur IGR sont également en cours.

58. Au fil des ans, notre pays a versé des dons d'un montant total d'environ 3,5 millions de dollars au Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl, qui vise la construction d'une nouvelle arche de confinement sur le site de la centrale nucléaire.